



SIE DU BAS ROUBION ET CITELLE

**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'eau potable**

Exercice 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations précédées du symbole  sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières



	1
Caractérisation technique du service.....	4
Présentation du territoire desservi.....	4
Mode de gestion du service pour l'année 2024	6
Caractéristique technique du service d'eau potable.....	7
La population.....	7
Les ressources en eau	9
Les stations de traitement.....	11
Le réseau	
Les réservoirs.....	11
Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024	13
Détails des prélèvements	14
<i>Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)</i>	15
<i>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)</i>	16
<i>Indicateurs de performance du réseau (P104.3, P105.3, P106.3, P107.2)</i>	17
Détail des travaux réalisés en 2024	19
Les travaux sur le réseau :	19
Les travaux sur les stations :	19
Les travaux pour les lotissements :.....	19
Tarification de l'eau et recettes du service.....	20
<i>Facture d'eau type (D102.0)</i>	20
<i>Recettes</i>	
Financement des investissements	21
<i>Branchements en plomb</i>	21
<i>Montants financiers.....</i>	21
<i>État de la dette du service</i>	21
Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	22
<i>Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)</i>	22
Tableau récapitulatif des indicateurs.....	23

Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi

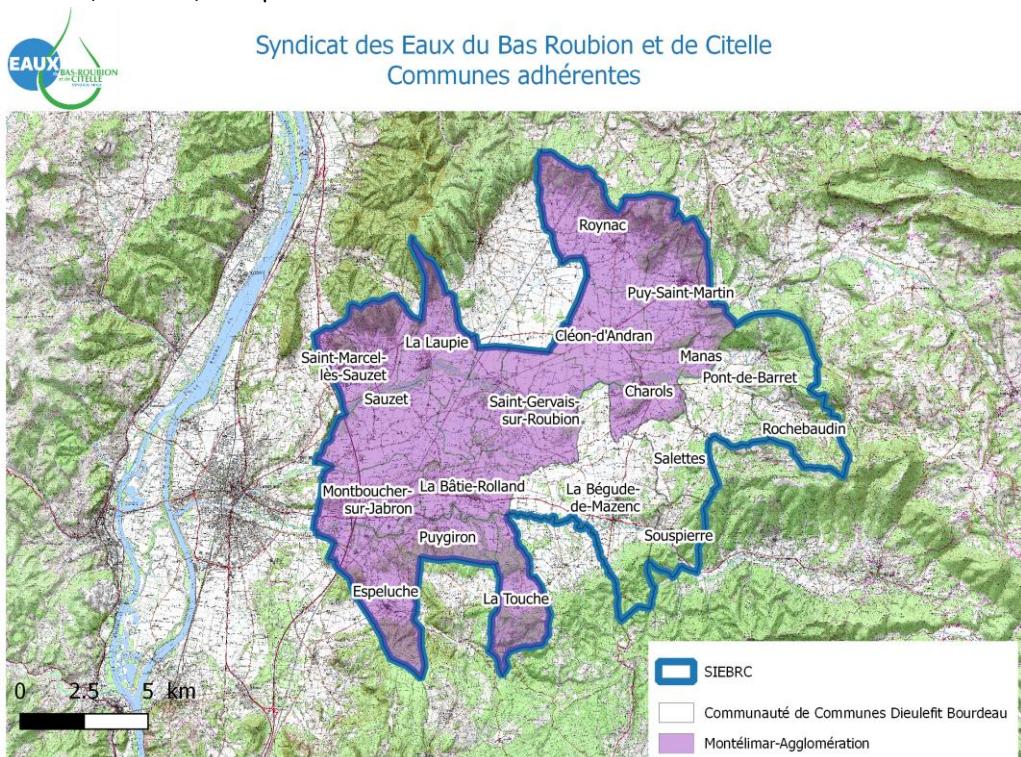
◆ Le Syndicat des Eaux du Bas Roubion et de Citelle (SIEBRC) est un syndicat mixte fermé exerçant les compétences liées à l'eau potable telles que définis dans l'arrêté du 14 novembre 2016 :

- Distribution d'eau potable,
- Gestion du service et l'exploitation des installations,
- Distribution et service aux abonnés,
- Maîtrise d'ouvrage des travaux de construction, de renforcement ou d'extension du réseau d'eau potable,
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'œuvre dans le domaine de l'assainissement,
- Réalisation des réseaux, des ouvrages de pompage, de stockage et de traitement,
- Etude, recherche de la ressource en eau potable,
- Réalisation de branchements particuliers.



◆ Le SIEBRC dessert 20 communes qui sont incluses respectivement dans les périmètres :

- De la Communauté d'Agglomération « Montélimar Agglomération » pour 15 d'entre elles : Bonlieu-sur-Roubion, Charols, Cléon-d'Andran, Espeluche, La Bâtie-Rolland, La Laupie, La Touche, Manas, Montboucher-sur-Jabron, Puy-Saint-Martin, Puygiron, Roynac, Saint-Gervais-sur-Roubion, Saint-Marcel-lès-Sauzet, Sauzet.
- Cet EPCI qui a récupéré la compétence eau potable au 01/01/2020 est donc adhérent au Syndicat par le mécanisme de représentation substitution.
- De la Communauté de Communes de « Dieulefit-Bourdeaux » pour les 5 autres : La Bégude-de-Mazenc, Pont-de-Barret, Rochebaudin, Salettes, Souppierre.



Historique

Le SIEBRC est issu de la fusion du Syndicat Intercommunal des Eaux du Bas Roubion et du Syndicat Intercommunal des Eaux de Citelle en 2017.

A compter du 1er janvier 2022, les communes de Montboucher-sur-Jabron et Espeluche ont été intégrées au contrat de délégation de service public confié à la SAUR via un premier avenant.

Gouvernance

Le Conseil Syndical du 15 septembre 2020 a permis l'installation du Comité Syndical et l'élection du Président et des Vice-Présidents.

- Le Président : Hervé ANDEOL (Saint-Gervais-sur-Roubion)
- 1^{er} Vice-Président : Marc-André BARBE (La-Bégude-de-Mazenc)
- 2^{ème} Vice-Président : Jean RAGEL (Montboucher-sur-Jabron)

VILLE	Délégué Syndical	Suppléant
LA BATIE ROLLAND	Bernard GERANTON Mickaël CORDIER-STANGHELLINI	Sébastien VITURET Emeric CHATELET
LA BEGUDE DE MAZENC	Marc-André BARBE Eric LOISEAU	Francis MORIN Nathalie GARDET
BONLIEU SUR ROUBION	Alain DORLHIAC Alain MEYERS	Emmanuelle CHAPELON Bertrand GROS
CHAROLS	Maurice JOURDAN Nathalie VERNET	Christian MAYEUX Chantal BONIFACY
CLEON D'ANDRAN	Jérôme JOUVE Jean-Claude AILLOUD	Stéphane LUNVEN Jérôme JOUVE
LA LAUPIE	Joël MAURIN Laurence AUBERT	Christian ZURFLUX Jean-Christophe LE ROUX
MANAS	Florence MERLET Xavier MALATRE	Michèle CHARRIERE Marie-Françoise NAGEOTTE
PONT DE BARRET	Robert PALLUEL Gérard PEZ	Sandrine COURBIS Anne SANTIER
PUY ST MARTIN	David LAMANDE Michel THIVOLLE	Xavier DU GARREAU Max LAMANDE
PUYGIRON	Muriel MONNIER Serge TEYSSIER	Manuelle HERY Amandine AUDRAS
ROYNAC	Valérie ARNAVON Richard COUTELIER	Philippe EHRHARD Pierre-Alexandre LLABES
ST GERVAIS SUR ROUBION	Hervé ANDEOL Anne-Claire VIAL	Jacky VIALATTE Nicolas BROCHIER
ST MARCEL LES SAUZET	Lakhdar OSRAFIL Frédéric SOTERAS	Patrick BRAILLON Jean-Michel ZUCCHIATI
SAUZET	Julien DUVOID Lise DUPERIER	Damien ROUX Emilien JACQUIER
SALETTES	Jean-Pierre LEYDIER André BERNARD-RAMA	Didier ALAIZE Patrick FOUCAUD
SOUSPIERRE	Pierre MOSSAZ Eliette GUILHAUD	Pierre COLOMB Eliette GUILHAUD
LA TOUCHE	Sandrine MOURIER-REY Frédéric GUERIN	Mathilde NAUDEIX Régine MONTZIEUX-PEYRIN
ROCHEBAUDIN	Alexandre BARBE Stéphane GALDEMAS	REBOUL Olivier Edith SYLVESTRE
MONTBOUCHER SUR JABRON	Jean-Antoine RAGEL Joël RIBES	Stéphane HILAIRE Raymond D'HAILLECOURT
ESPELUCHE	Vincent BOREL Nicolas LAURENT	Valérie BRUNNER Alain LE ROI

Mode de gestion du service pour l'année 2024

- ◆ Sur le territoire de l'ex Bas Roubion, le service d'eau potable a été délégué à la SAUR dans le cadre d'une délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1^{er} janvier 2019, arrivera à échéance le 31 décembre 2030.
- ◆ A partir du 1^{er} janvier 2022, les deux communes de l'ex-Citelle intègrent le contrat du Bas Roubion via un avenant DSP.

Les coordonnées de la SAUR sont les suivantes :

SAUR FRANCE

Centre de MONTELIMAR
Chemin de la Fonderie - BP 137
26216 MONTELIMAR CEDEX

Caractéristique technique du service d'eau potable

Les données sont issues du rapport annuel du délégataire réalisés par la société SAUR, dans le cadre de son contrat de DSP avec le SIEBRC.

La population

Au 31/12/2024 :

- ◆ Le service public d'eau potable dessert environ 18 121 habitants, dont 14 357 pour l'ex Bas Roubion et 3 764 pour l'Ex Citelle.

Données 2023 : 18121 habitants*

Définition : La population desservie (D101.) est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

- ◆ Le service public d'eau potable dessert 9 303 compteurs, dont 7 440 sur l'ex Bas Roubion et 1 863 sur l'ex Citelle.

Données 2023 : 9 223 compteurs – 7 363 pour le Bas Roubion et 1 860 pour Citelle

Définition : VP.056 Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La densité linéaire est de 19.05 compteurs/km.

Données 2023 : 18.80 compteurs/km.

Définition : nombre d'abonnés par km de réseau hors branchements

La consommation moyenne par compteur est de 92.43 m³/an.

Données 2023 du SIEBRC : 98.15 m³/compteur

Données 2022 du SIEBRC : 105.82 m³/compteur

Définition : consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés

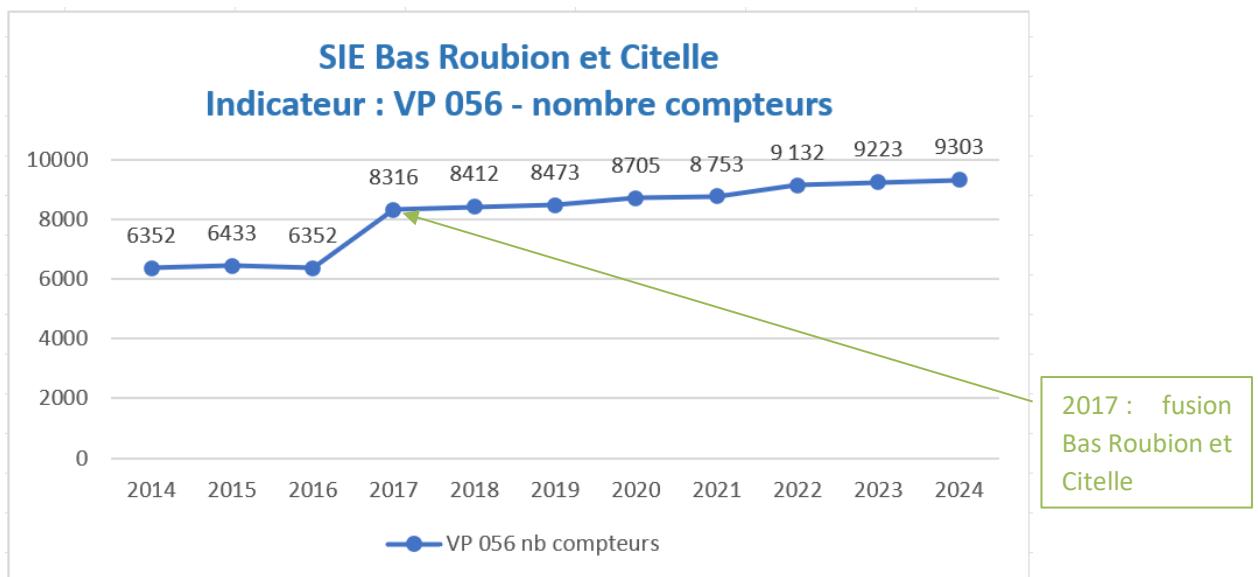


Figure 1 Evolution du nombre de compteurs au SIE Bas Roubion et Citelle

La répartition des compteurs par commune est la suivante :

	Nombre compteurs	Nombre compteurs	Nombre compteurs	Nombre compteurs	Nombre compteurs
	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Bonlieu-sur-Roubion	198	197	208	208	215
Charols	404	417	437	445	474
Cléon-d'Andran	574	592	613	610	609
Espeluche	531	536	539	540	534
La Bâtie-Rolland	514	546	586	595	598
La Bégude-de-Mazenc	997	1002	1022	1027	1048
La Laupie	377	381	388	387	386
La Touche	133	135	135	136	135
Manas	148	148	147	146	147
Montboucher-sur-Jabron	1230	1261	1298	1320	1329
Pont-de-Barret	383	383	385	387	392
Puy-Saint-Martin	509	506	530	549	560
Puygiron	210	211	214	216	215
Rochebaudin	78	79	78	78	79
Roynac	244	245	245	249	245
Saint-Gervais-sur-Roubion	548	550	548	553	555
Saint-Marcel-lès-Sauzet	570	578	604	604	613
Salettes	67	67	68	68	68
Sauzet	960	972	1010	1029	1027
Souspierre	71	73	77	76	74
Total	8746	8879	9132	9223	9303

Le nombre d'abonnés et de compteurs peut différer du fait qu'un abonné (exemple une commune) puisse avoir plusieurs compteurs.

Les ressources en eau

Le SIEBRC dispose de 12 ressources dont 2 forages profonds - le forage de La Vesque (Montboucher-sur-Jabron) et celui de Pierougier (Espeluche). Les autres ressources du syndicat fonctionnent gravitairement, sauf pour le puits des Reynières à Bonlieu-sur-Roubion.

Ressource	Année mise en service	Rapport hydrogéologique	Arrêté préfectoral	Acquisition foncière, travaux	Indice de protection P108.3
Les REYNIERES	1972	2009 pour la DUP, 2014 pour l'AAC	09/01/2015	Foncier acquis Clôture existante	100
CITELLE	1950	08-04-1999	29/08/2002	Il manque une parcelle de 0.15 a...	60
La VESQUE	Année 80	années 90 2004/2006	10-11-1995 8-12-2006 : arrêt cassé Arrêté en révision*	Foncier au SIE Citelle Clôture	80
LES BLANCHONS	1912	01-06-2000	06-03-2003	Pbm foncier (multi propriétaire)	60
PIEROUGIER		mars 2003	09-04-2009	Foncier acquis	80
LES PRES ROCHEBAUDIN	1968	01-07-1998	13-07-2000	Foncier à la commune	80
BAYANNE	1950	08-01-2010	11-04-2014	Foncier à la commune Découpage foncier en cours	60
COMBE-REYNAUD	1970	18-02-1988	29-09-1995	Foncier acquis Clôture existante	80
SOURCES D'EYZAHUT	1946	18-03-1987	17-05-1990	Foncier acquis	80
La Touche MARGUERIE	1950	15-10-1988	07-01-1993	Foncier à vérifier, clôture absente	60
La Touche Le CHAIX			01-07-1994	Foncier à la commune	80
BRIDON	1970	02-11-1988	24-04-1990	Foncier au SIEBRC et commune	80

Au 31/12/2024 :

- ◆ Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 84.5%

Données 2023 : 86.84%.

Définition : La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% : aucune protection
- 20% : Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% : Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% : Dossier déposé en préfecture
- 60% : Arrêté préfectoral (AP)
- 80% : AP complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% : AP et mise en place d'une procédure de suivi de son application.

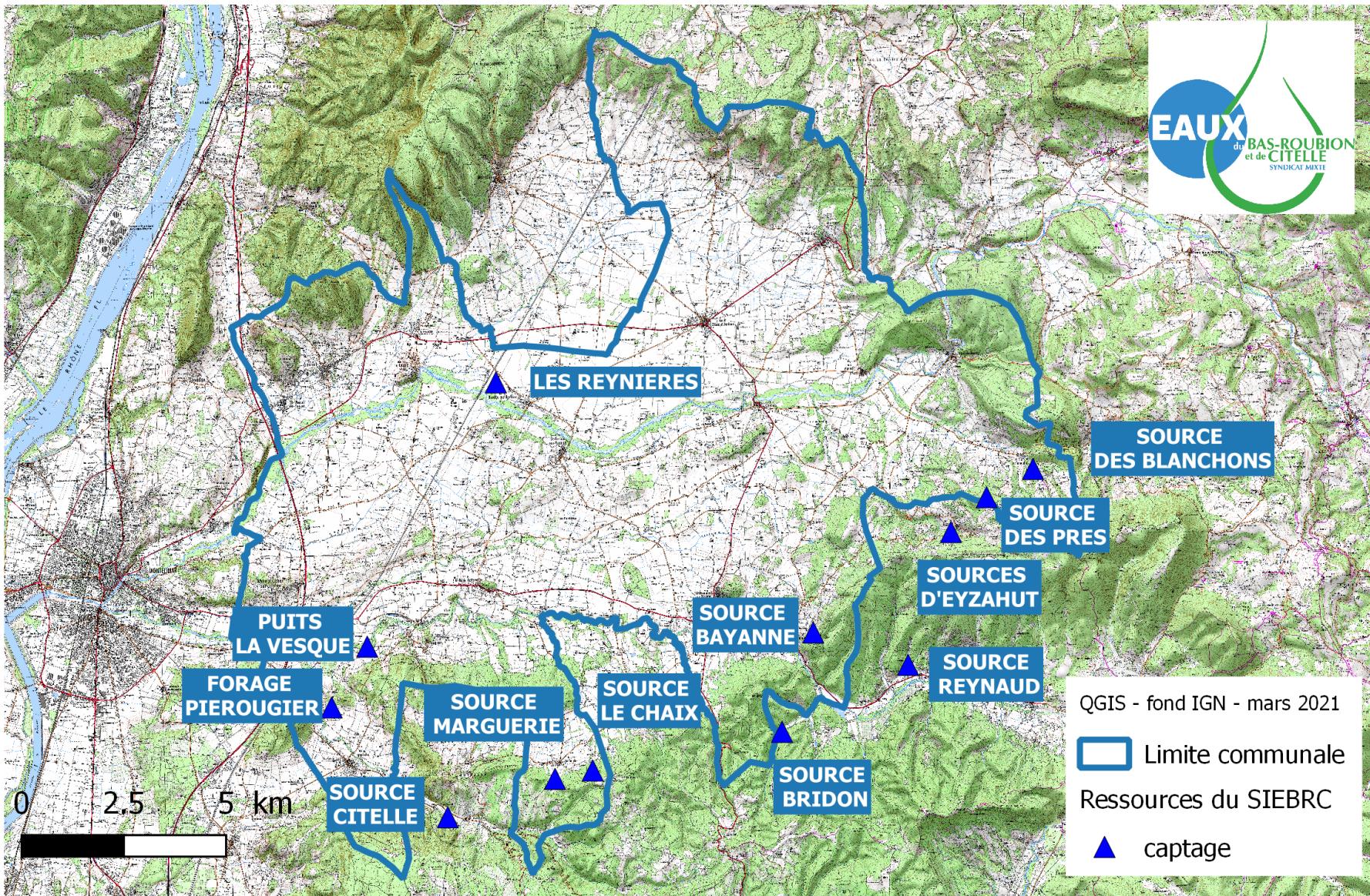


Figure 2 Cartographie des ressources du SIEBRC

Les stations de traitement

Pour assurer une eau de qualité, le service s'appuie sur 8 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Pompage des Reynières	Désinfection au chlore gazeux (direction Arentieux) Chloration javel (direction la Motte)
Production et traitement de la Touche Quartier Marguerie	Désinfection aux ultra-violets
Production Eyzahut – Le Diviso	Désinfection au chlore gazeux
Local de Traitement de Souspierre (Bridon / Combe Reynaud)	Désinfection au chlore gazeux
Sources de Rochebaudin	Pompe javel sur la source des Plaines/ Les près (2021 : asservissement de la pompe doseuse au débitmètre) Auget mécanique sur la source du village / Les Blanchons
Réservoir de Rotary	Désinfection au chlore gazeux
Réservoir de Montboucher	Chloration complémentaire pompe doseuse javel asservie
Captage Citelle	Chloration pompe doseuse javel asservie

Le réseau

◆ **Au 31/12/2024 :** Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 488.31 kilomètres.

Données 2023 : 490.49 km au total

Les réservoirs

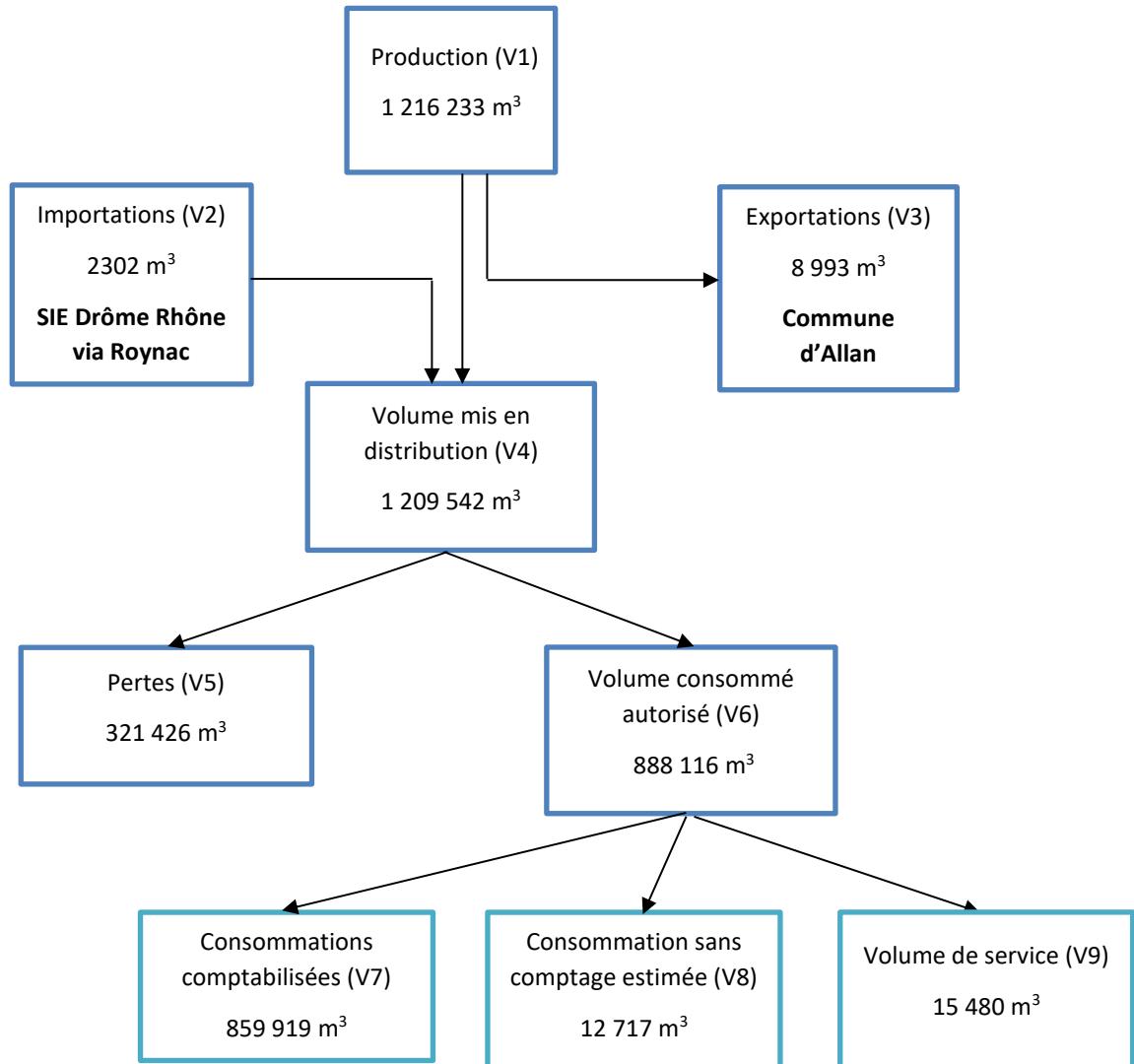
Le service d'eau potable s'appuie sur 32 ouvrages de stockage.

Nom	Commune	Capacité de stockage	Commentaire	Station de reprise
Réservoir de la Motte	CHAROLS	1500m3 + 175 m3 + 175 m3	3 cuves	X
Réservoir de Serre Gland	CHAROLS	100m3	Parcelle 26078 ZH 130 à GFA Vitivogue	
Réservoir de Clérieux	La BATIE ROLLAND	175m3 + 175 m3	2 cuves Parcelles 26031 ZM 39 et ZM 40 à des particuliers	
Réservoir de Châteauneuf	LA BEGUDE DE MAZENC	200 m3		
Réservoir de Pierry	LA BEGUDE DE MAZENC	175 m3 + 175 m3		X
Cuve de Saint Paulet	LA BEGUDE DE MAZENC	10 m3	Parcelle 26045 C 366 à un particulier	
Réservoir de l'Arentieux	SAUZET	1 000 m3	1 cuve	X
Réservoir Valla Blanc	LA LAUPIE	300 m3	Mis en service en 1987 Parcelles à la commune de la Laupie	
Réservoir Chant d'Etoile	LA ROCHE SUR GRANE	4 m3	Permet l'achat d'eau au SIE Drôme Rhône	
Réservoir Marguerie	LA TOUCHE	190 m3	Parcelle à la commune de La Touche	
Réservoir le Chaix	LA TOUCHE	10 m3	Parcelle 26352 C 166 à un particulier	
Réservoir de l'Armourier	PONT DE BARRET	2 x 175 m3		X
Réservoir le Diviso	PONT DE BARRET	500 m3		
Réservoir les Touches	PONT DE BARRET	200 m3	Parcelle à Scout de France	
Réservoir de Ganaron	PUYGIRON	150 m3		X

Réservoir Puygiron – Haut service	PUYGIRON	200 m3		
Réservoir Charrier	PUY SAINT MARTIN	10 m3		
Réservoir du cimetière	PUY SAINT MARTIN	200 m3		X
Réservoir de la Pigne	PUY SAINT MARTIN	300 m3		X
Réservoir du village Les Blanchons	ROCHEBAUDIN	52 m3	Mis en service : 1927 2 cuves parcelle à un particulier	
Réservoir des Près	ROCHEBAUDIN	50 m3	Mis en service 1968, régularisation du foncier, acquisition par SIEBRC en 2022	
Réservoir de Berriane	ROYNAC	150 m3		X
Réserve du Fangeas	ROYNAC	4 m3		
Réservoir les Girards	ROYNAC	100m3		X
Réservoir de l'Agha	SAINT GERVAIS SUR ROUBION	2 x 250 m3		
Réservoir de la Montagne	SAINT MARCEL LES SAUZET	175 m3		
Réservoir de Salettes	SALETTES	150 m3		
Réservoir de Sauzet – Haut service	SAUZET	300 m3	Parcelle à Sauzet	
Réservoir de Souspierre	SOUSPIERRE	20 m3	Identifié également comme ouvrage de production	
Réservoir Rotary	ESPELUCHE	300 m3		
Réservoir d'Espeluche	ESPELUCHE	300 m3		
Réservoir de Montboucher	MONTBOUCHER	400 m3		

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024

Les volumes mis en œuvre dans le service d'eau potable peuvent être présentés de la manière suivante :



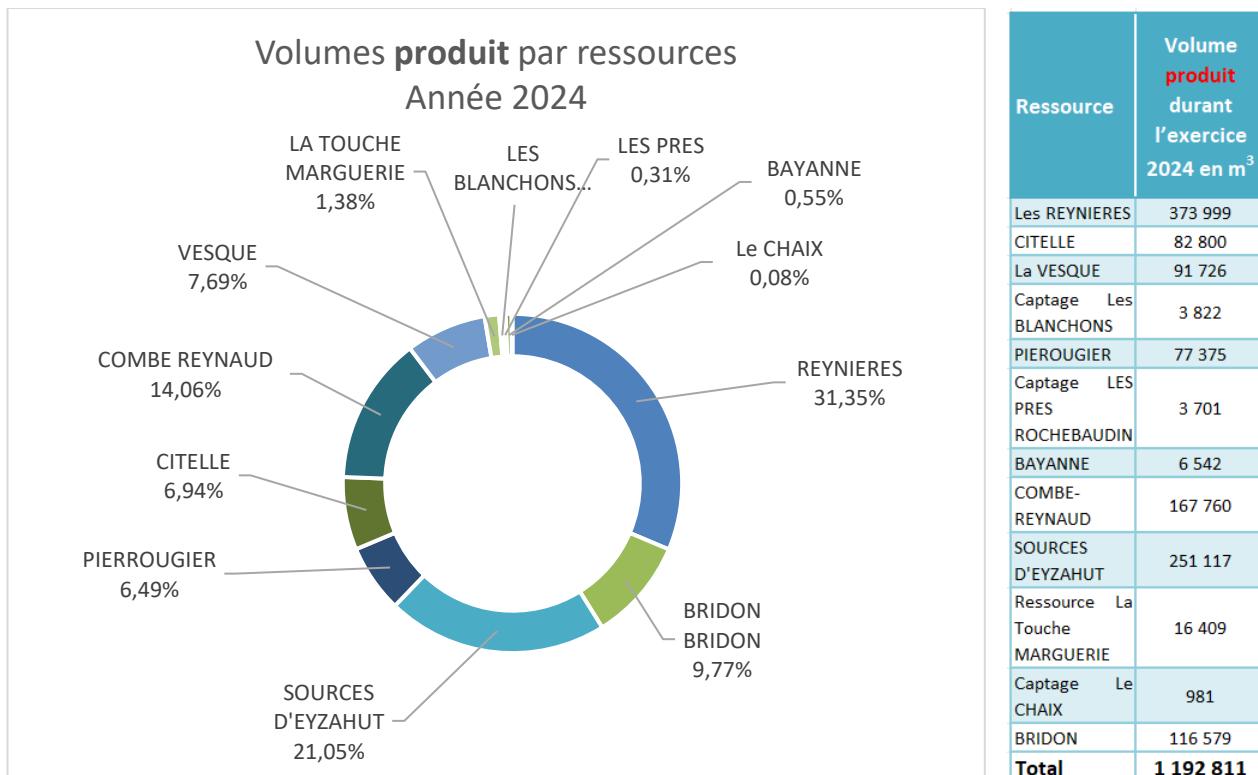
Les volumes présentés ci-dessus ont été extrapolés sur la période de relève puis ramenés sur 365 jour afin de se conformer au décret n°2007-675 du 2 mai 2007 des indicateurs du maire.

Détails des prélevements

Les volumes présentés ci-dessous correspondent à une année calendaire.

Ressource	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m ³
Les REYNIERES	523 065	452 043	590 409	615 114	373 999
CITELLE	157 490	166 939	138 922	104 557	82 800
La VESQUE	45 238	62 595	38 738	52 698	91 726
Captage LES BLANCHONS	7 047	5 185	5 502	4 988	3 822
PIERROUGIER	167 659	126 791	157 527	129 843	77 375
Captage LES PRES ROCHEBAUDIN	6 697	6 023	5 003	5 028	3 701
BAYANNE	4 300	4 013	3 097	5 890	6 542
COMBE-REYNAUD	71 307	62 564	50 887	130 375	193 192
SOURCES D'EYZAHUT	208 928	258 514	184 972	176 524	251 117
Ressource La Touche MARGUERIE	23 297	16 279	15 600	11 462	16 409
Captage LA CHAIX	787	693	799	2298	981
BRIDON	344 220	418 684	298 973	189 089	135 203
Total	1 560 035	1 580 323	1 490 429	1 427 866	1 236 867

Répartition des volumes produits par ressource, sur l'année 2024



NB : Les volumes prélevés peuvent différer des volumes produits (exemple Bridon + Combe Reynaud)

Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélevements réalisés exercice 2023	Nombre de prélevements non-conformes exercice 2023	Taux de conformité	Nombre de prélevements réalisés exercice 2024	Nombre de prélevements non-conformes exercice 2024	Taux de conformité
◆ Microbiologie	73	0	100,0%	106	3	97,2%
◆ Paramètres physico-chimiques	85	4	95,3%	115	2	98,3%

Détail des non-conformités :

Eau distribuée

Paramètres Microbiologiques	Origine de l'analyse	Date	Localisation	Unités	Limite de qualité	Valeur	Commentaire
Escherichia coli (E. coli)	ARS	25/07/2024	Réseau communal de La Touche - 2601000101	µg/l	0	16,00	LA TOUCHE - Ecart Est
Entérocoques	ARS	25/07/2024	Réseau communal de La Touche - 2601000101	µg/l	0	5,00	LA TOUCHE - Ecart Est
Entérocoques	ARS	16/09/2024	Réseau communal de Souspierre - 2601000101	µg/l	0	2,00	Souspierre - bourg lavoir cour mairie
Escherichia coli (E. coli)	ARS	16/09/2024	Réseau communal de Souspierre - 2601000101	µg/l	0	5,00	Souspierre - bourg lavoir cour mairie
Entérocoques	ARS	20/11/2024	Rochebaudin Réservoir des Près		0	1,00	ROCHEBAUDIN - PLAINE LIVRAISON STRT

Eau point de mise en distribution

Paramètres Physico-chimique	Origine de l'analyse	Date	Localisation	Unités	Limite de qualité	Valeur	Commentaire
Chlorothalonil-R471811	ARS	07/02/2024	Pompage Les Reynières - BONLIEU SUR ROUBION	µg/l	0,1	0,15	Sortie TTP OUEST: L'ARENTEUX
Chlorothalonil-R471811	ARS	04/04/2024	Pompage Les Reynières - BONLIEU SUR ROUBION	µg/l	0,1	0,14	Sortie TTP OUEST: L'ARENTEUX

Commentaire sur l'eau point de mise en distribution

Départ - Puits des Reynières :

L'eau est non conforme aux exigences de qualité en vigueur pour le paramètre CHLOROTHALONIL R471811.

Cependant, les concentrations restent inférieures aux valeurs sanitaires actuellement définies pour limiter les usages de l'eau (3 µg/L).

Au cours de l'année 2024 ; l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation) a donné son avis sur cette molécule en la classant comme NON PERTINENTE. Cet avis a été donné le 29.04.24, après les 2 dépassements constatés sur le départ de la station des REYNIERES. Ces dépassements ont donc été conservés dans notre bilan analytique :

- 07/02/24 : 0.15 µg/l
- 04/04/24 : 0.14 µg/l

Dorénavant le CHLOROTHALONIL R471811 est donc classé comme métabolite non pertinent avec une valeur indicative de 0.9 µg/l.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		97.31%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	97,99%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	110

Indicateurs de performance du réseau (P104.3, P105.3, P106.3, P107.2)

AU 31/12/2024

◆ Rendement du réseau (P104.3)

- A l'échelle du SIEBRC : 73.62 %
 - A l'échelle de l'ex Bas Roubion : 76.51 %
 - A l'échelle de l'ex Citelle : 68.21 %
- Données 2023 : 70.77 % (Bas Roubion : 71.43 %, Citelle : 68.29 %)
 Données 2022 : 71.35 % (Bas Roubion : 73.18 %, Citelle : 64.60 %)

Les performances du réseau sont légèrement remontées cette année. Sur la partie Bas Roubion, les améliorations ne sont pas suffisantes pour atteindre l'objectif attendu contractuellement par la SAUR.

Sur la partie Citelle, des objectifs de performances ont été fixés qu'à partir de 2025, une fois les travaux de restructuration du réseau réalisés par le Syndicat terminés.

Définition : Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

$$(V7+V8+V9+V3)/(V1+V2)$$

Pour mémoire, un objectif de rendement de 80.8% en 2024 a été fixé sur le Bas Roubion dans le cadre du contrat de délégation de service public.

Année	Objectif de rendement IDM	Indice Linéaire de Pertes	Objectif de rendement IDM	Indice Linéaire de Pertes
	Hors Espeluche et Montboucher			
2019	78,30%	1,41		
2020	79,00%	1,37		
2021	79,70%	1,32		
2022	80,50%	1,27		
2023	80,60%	1,27		
2024	80,80%	1,27		
2025	80,90%	1,27	70%	3.47
2026	81,10%	1,27	72%	3.15
2027	81,20%	1,27	74%	2.85
2028	81,40%	1,27	76%	2.57
2029	81,50%	1,27	78%	2.29
2030	81,70%	1,27	81.7 %	1.60

◆ Indice linéaire de consommation

- A l'échelle du SIEBRC : 5.03 m³ / jour / km
- A l'échelle de l'ex Bas Roubion : 4.84 m³ / jour / km
- A l'échelle de l'ex Citelle : 6.61 m³ / jour / km

Données 2023 Siebrc : 5,25 m³/jour/km

Données 2022 Siebrc : 5,70 m³/jour/km

Définition : L'indice linéaire de consommation correspond aux volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchements)

D'après des références de l'agence de l'eau, le réseau du SIEBRC peut être considéré comme RURAL :

Catégorie de Réseau	Rural	Semi-rural	Urbain
IL Consommation	ILC < 10 m ³ /j/km	10 ≤ ILC < 30 m ³ /j/km	ILC ≥ 30 m ³ /j/km

◆ Volume vendu /volume mis en distribution

- À l'échelle du SIEBRC : 71.09 %

Données 2023 : 68.36 %

Données 2022 : 68.63 %

Indicateur correspondant à l'ancien rendement primaire.

◆ Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

- À l'échelle du SIEBRC : 1.96 m³ / jour / km

Données 2023 : 2.34 m³/j/km

Données 2022 : 2.48 m³/j/km

Définition : Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

(V4-V7)/(365*Km de réseau)

◆ Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

- À l'échelle du SIEBRC : 1.80 m³ / jour / km
- À l'échelle de l'ex Bas Roubion : 1.49m³ / jour / km
- À l'échelle de l'ex Citelle : 3.08 m³ / jour / km

Données 2023 : 2.17 m³/j/km pour le SIEBRC, 1.96 m³/j/km pour le SIEBR, 3.25 m³/j/km pour la Citelle

Données 2022 : 2.29 m³/j/km pour le SIEBRC, 1.95 m³/j/km pour le SIEBR, 4.17 m³/j/km pour la Citelle

Définition : Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

(V4-V6)/(365*Km de réseau)

Type de réseau	Rural	Semi-rural	Urbain
	IL pertes m3/j/km	m3/j/km	m3/j/km
BON	≤ 1,5	< 3	< 7
ACCEPTABLE	1,5 à 2,5	3 à 5	7 à 10
MEDIocre	2,5 à 4	5 à 8	10 à 15
MAUVAIS	> 4	> 8	> 15

D'après les indices de référence de l'agence de l'eau, les performances du réseau du SIEBRC peuvent être qualifiées d'acceptable.

◆ Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

- À l'échelle du SIEBRC : 0.59 %

Données 2023 : 0.89 %

Données 2022 : 1.08 %

Définition : Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Détail des travaux réalisés en 2024

Les travaux sur le réseau :

COMMUNE	QUARTIER	MONTANT HT	LINEAIRE (ml)	DIAMETRE	MATERIAUX	NB BCHTS	ENTREPRISE
LA BATIE ROLLAND	Chemin du moulin et place de l'église	96 456 €	217	150, 60	FONTE	6	RIVASI
LA BATIE ROLLAND	Chemin de Trimonde	78 990 €	226	150	FONTE	5	RIVASI
LA BATIE ROLLAND	RD540 Tranche Ouest	326 228 €	607,8	60, 100, 150	FONTE	43	RIVASI
CLEON	Chemin de La Piscine	11 034 €	53	150	FONTE	2	SAUR- TLM
BONLIEU	Ch. du Rossignol	22 263 €	72	150	FONTE	2	SAUR
LA BEGUEDE DE MAZENC	Rue Jules Ferry	9 453 €	30	150	FONTE	1	SAUR
LA BEGUEDE DE MAZENC	Carrefour RD9/Ch. de La Paillette	41 001 €	28	100 et 150	FONTE	0	SAUR
CHAROLS	Domaine de La Motte	157 251 €	628	60+80+150	FONTE	19	AUDIGIER TP
MONTBOUCHER	Carrefour Ch. de Beautheac/ Ch. de Gondilhac	14 332 €	24	150	FONTE	0	RIVASI
SAINT MARCEL LES SAUZET	Entrée Ouest Village	78 900 €	84	150	FONTE	2	SORODI
SAUZET	Qt la Pauvreté	23 658 €	307	125	PVC	0	SORODI

Les travaux sur les stations :

COMMUNE	STATION	MONTANT HT	ENTREPRISE	DETAIL
CHAROLS	Domaine de La Motte	52 477,50 €	AUDIGIER TP	Construction Local
		22 998,00 €	SAUR	Equipement électromécanique

Les travaux pour les lotissements :

COMMUNE	QUARTIER	LINEAIRE	DIAMETRE	ENTREPRISE
Saint Gervais	Le domaine de l'olivier	Lotissement privé avec Cpt général		COMTE TP

Tarification de l'eau et recettes du service

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le prix de l'eau est constitué d'une part syndicale (abonnement et consommation) et d'une part délégataire (abonnement et consommation) sur l'ensemble du territoire.

◆ Délibération du 28/11/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d'eau potable

◆ Annexe de règlement de service Contrat de DSP de la SAUR fixant les frais d'accès au service

		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part SIEBRC			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	48	48
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Prix au m ³ de 1 à 1 000 m ³		
	Prix au m ³ de 1 000 à 3 000 m ³	0.63	0.63
	Prix au m ³ supérieur à 3 000 m ³		
Part du délégataire (SAUR)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur Ø 15	50,85	51.30
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Prix au m ³	0,6452	0.6508
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA	5,5	5.5
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0778	0.1023
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,29	■
	Redevance performance réseau (Agence de l'Eau)	■	0.01
	Redevance consommation (Agence de l'Eau)	■	0.43

Facture d'eau type (D102.0)

Facture type BAS ROUBION ET CITELLE	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €
SIEBRC : Part fixe annuelle	48,00	48,00	48,00
SIEBRC : Part proportionnelle	75,60	75,60	75,60
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	123,60	123,60	123,60
SAUR : Part fixe annuelle	50,15	50,58	51,30
SAUR : Part proportionnelle	76,34	77,42	78,10
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	126,49	128,00	129,40
Redevance pour prélèvement préservation ressource en eau (Agence de l'Eau)	9,34	9,34	12,28
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	34,80	
Redevance performance réseau (Agence de l'Eau)			1,20
Redevance consommation (Agence de l'Eau)			51,60
TVA	16,12	16,27	17,49
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	59,05	60,41	82,57
Total	309,15	312,01	335,57
Prix TTC au m³	2,58	2,60	2,80

Recettes

◆ En 2024, le montant global des recettes de ventes d'eau s'élève au 31/12/2024 à 2 514 280 € TTC.

Définition : Ce montant correspond à la somme TTC de toutes les factures d'eau émises comprenant la ou les parts

Les données sont issues des déclarations de la SAUR dans le cadre de leur rapport annuel de délégataire.

collectivités, la ou les parts délégataires (quand le service est affermé ou concédé) et les redevances diverses notamment Agence de l'eau (prélèvement et pollution, hors modernisation).

Financement des investissements

Branchements en plomb

A partir du 25/12/2013, la législation précise que la teneur en plomb ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
◆ Nombre total des compteurs	9 132	9 223	9 303
◆ Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	10	9	5
◆ Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	Moins de 300	Moins de 300	Moins de 200

Montants financiers

	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
◆ Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	863 229 €	1 065 760 €	202 934 €

Le détail des travaux a déjà été présenté au chapitre « indicateurs de performances ».

Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2024
◆ Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	3 275 108. 91 €

Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le service n'a pas reçu de demande d'abandon de créance.

- 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2024.

Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
	Indicateurs descriptifs des services				
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	22 925	22 925	18.121*	18.121
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2.53	2.58	2.60	2.80
	Indicateurs de performance				
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	95.2%	92.4 %	95.3 %	97.2 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%	100,00%	98,3%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	69.71 %	71.2 %	70.8 %	73.6 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2.7	2.5	2.3	2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	2.5	2.3	2.2	1.8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1.08	1.08	0.89	0.59
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	81.8%	75.5 %	87.1 %	84.5 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0.0031	0	0

* les données avant 2023 renseignées dans les RAD étaient erronées, elles comprenaient la population de 4 communes limitrophe au périmètre du SIEBRC non-membre